



CFR Confédération Française des Retraités

Monsieur Didier Weckner
Président de l'Agirc-Arrco
16-18, rue Jules César
75592 Paris Cedex 12

Objet ::Revalorisation des pensions de retraite au 1er juillet

Paris le, 21 juin 2022

Monsieur le Président,

La revalorisation des pensions de retraite au 1er juillet prochain annoncée par la Première Ministre le 7 juin dernier à hauteur de 4% ne concerne que les pensions du régime général et des régimes alignés. Nous sommes donc amenés à nous interroger quant à la décision que prépare votre institution pour les pensions Agirc-Arrco en termes de taux et de date d'application.

Vous le savez mieux que quiconque, les retraités ont subi une perte de leur pouvoir d'achat très significative depuis la décision prise en 1993 d'abandonner l'indexation de leurs pensions sur les salaires ; nous pourrions nous ranger au choix d'une indexation - a minima - sur les prix mais sous réserve que cette base de calcul soit appliquée au plus tôt par tous les régimes et, en toute hypothèse, qu'elle le soit dans le cadre de la réforme des retraites qui est envisagée.

D'autre part, l'avenant à l'accord ANI de 2019 avait donné à votre conseil d'administration une marge de manœuvre de +/- 0,5 point au lieu de +/- 0,2 point de l'accord précédent pour décider de l'évolution des pensions de retraite par rapport à l'indice des prix à la consommation. Nous vous exprimons notre profond désaccord sur ce dispositif que nous considérons injustifié quant à son application à l'ensemble des bénéficiaires d'une pension Agirc-Arrco et nous en demandons l'abandon.

Nous vous remercions par avance de votre réponse attendue par l'ensemble de nos mandants et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président

Pierre Erbs